

Annexe

Détail des tarifs de la Cité des arts – Année scolaire 2025-2026 Soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

I – Musique-Danse-Théâtre (Conservatoire à Rayonnement Régional) – droits d'inscription et de location d'instrument

- Parcours-études, Parcours souple, Parcours adulte (tarifs annuels)

Le parcours-études correspond aux enseignements suivis dans le respect des textes-cadres, et du règlement des études du Conservatoire. Le parcours-études permet entre autres d'accéder à la délivrance de diplômes ou certificats.

Le parcours souple est possible en Cycle 2 sous réserve d'avis favorable de la direction. Il correspond à un parcours allégé et non-diplômant.

Le parcours souple est possible en Cycle 3 sous réserve d'avis favorable de la direction. Il est non-diplômant et correspond à un parcours modulaire en fonction du projet de l'élève.

Le parcours adulte dure 4 ans au maximum et s'adresse à des adultes amateurs souhaitant s'initier à une pratique artistique ou la reprendre après une période d'arrêt.

Quotient Familial	Niveau d'études	Tarifs annuels Chambériens	Tarifs annuels Hors Chambéry
0<Q<=350	CYCLES 1 ET 2 Parcours-études ou Parcours souple Cycle 2	0	250
351<Q<=450		0	280
451<Q<=570		0	310
571<Q<=720		20	380
721<Q<=910		135	450
911<Q<=1160		210	520
1161<Q<=1450		285	590
1451<Q<=1800		360	660
1801<Q<=2200		435	730
2201<Q<=2600		510	800
2601<Q<=3400		585	870
Q>3400 ou indéterminé		660	940
0<Q<=350	CYCLE 3 Parcours-études ou Parcours souple Cycle 3 ET PARCOURS ADULTE	0	263
351<Q<=450		21	294
451<Q<=570		42	326
571<Q<=720		63	399
721<Q<=910		142	473
911<Q<=1160		221	546
1161<Q<=1450		299	620
1451<Q<=1800		378	693
1801<Q<=2200		457	767
2201<Q<=2600		536	840
2601<Q<=3400		614	914
Q>3400 ou indéterminé		693	987

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent)

Éveil musical, initiation danse, initiation théâtre, éveil artistique pluridisciplinaire, atelier parents enfants, atelier publics à besoins spécifiques	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Atelier piano – Hauts de Chambéry	Gratuit
Parcours découverte	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Pratique collective seule (*)	Demi-tarif Cycles 1 et 2
Classe MT Lycée Vaugelas	Tarif chambérien
Cours de théâtre étudiants USMB Lettres Modernes	Gratuit
Ensemble cordes « Music' Agglo » pour les élèves de l'agglomération	100€
U.V. complémentaire pour les élèves inscrits au CRR d'Annecy, ou dans les parcours spécifiques de l'Apejs (GACO, MIMA)	Gratuit pour les U.V. inscrites au cursus - Tarif chambérien pour les U.V. hors-cursus
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	30€ la demi-journée
	50€ la journée
	200€ la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15€ la demi-journée
	25€ la journée
	100€ la semaine

(*) Gratuit pour les élèves des établissements d'enseignement artistique du département de la Savoie ne proposant pas de pratique collective dans la discipline (sur avis du directeur de l'école concernée), et pour les participants à un ensemble en tant que "renfort" sur un instrument ou un pupitre manquant (sur demande spécifique et après accord de la Direction).

- Location des instruments (tarifs trimestriels)

Quotient familial	Tarifs trimestriels Chambériens	Tarifs trimestriels Hors Chambéry
0<Q<=350	5	7
351<Q<=450	12,50	17,50
451<Q<=570	20	28
571<Q<=720	27,50	38,50
721<Q<=910	35	49
911<Q<=1160	42,50	59,50
1161<Q<=1450	50	70
1451<Q<=1800	53,75	75,25
1801<Q<=2200	57,50	80,50
2201<Q<=2600	61,25	85,75
2601<Q<=3400	65	91
Q>3400 ou indéterminé	68,75	96,25

Les conditions de location sont définies par contrat.

Tout instrument restitué devra être accompagné d'un certificat de révision par un professionnel mentionnant la valeur d'assurance à date du certificat. **En l'absence de certificat, un montant forfaitaire de 500€ sera facturé à l'usager.**

Les révisions courantes des instruments ainsi que les consommables liés à leur utilisation sont à la charge des usagers. La fréquence des révisions ainsi que des achats nécessaires est préconisée par les enseignants en fonction de la nature de l'instrument et de son état.

Par ailleurs, afin de garantir l'accessibilité à ce service :

- La durée de location maximale est fixée à 4 ans
- Une priorité sera accordée aux demandeurs dont les revenus sont les plus modestes lorsque le nombre de demandeurs excédera les possibilités de location.

II – Arts plastiques (École Municipale d'Art) - droits annuels d'inscription

- Tarif normal

L'inscription à l'EMA donne accès à :

- 1 atelier hebdomadaire pour les 6-17 ans
- 3 ateliers hebdomadaires au maximum pour les 18-25 ans et les élèves se préparant à une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur en art
- 2 ateliers hebdomadaires au maximum pour les 26 ans et plus

Les ateliers ne fonctionnant pas strictement sur le calendrier scolaire (modèle vivant, techniques d'impression, préparation dossier, ateliers montage vidéo...) ont des droits d'inscription identiques aux autres disciplines.

Quotient Familial	Tarifs annuels Chambériens 6-17 ans et étudiants	Tarifs annuels Chambériens Adultes	Tarifs annuels Hors Chambéry 6-17 ans et étudiants	Tarifs annuels Hors Chambéry Adultes
0<Q<=350	0	0	80	152
351<Q<=450	0	30	91	173
451<Q<=570	0	53	102	174
571<Q<=720	20	75	130	247
721<Q<=910	65	98	150	285
911<Q<=1160	80	120	180	342
1161<Q<=1450	95	143	210	399
1451<Q<=1800	110	165	240	456
1801<Q<=2200	125	188	270	513
2201<Q<=2600	140	210	300	570
2601<Q<=3400	155	233	330	627
Q>3400 ou indéterminé	170	255	360	684

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent)

Option « Pratique artistique à la Cité des arts » - Passeport Création EMA Etudiants de L3 USMB-INFOCOM <i>Limité à 24 étudiants</i>	Gratuit
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	30€ la demi-journée
	50€ la journée
	200€ la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15€ la demi-journée
	25€ la journée
	100€ la semaine

III – Dispositions générales droits d'inscriptions et droits de location instruments

1. Parcours multiples

Les élèves inscrits dans plusieurs spécialités au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (musique, danse, théâtre) n'acquittent aucun supplément par rapport aux élèves inscrits dans une spécialité unique, quel que soit le parcours choisi.

En revanche, les élèves cumulant une inscription au Conservatoire à Rayonnement Régional (musique, danse, théâtre) ainsi qu'à l'École Municipale d'Art acquittent une inscription CRR et une inscription EMA.

2. Justificatifs Quotient Familial

La référence prise en compte est l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales, datée de moins de 3 mois.

En cas d'absence de document CAF, un quotient pourra être calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année civile en cours (Revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12).

Les justificatifs devront être fournis à la scolarité **au plus tard le 15 octobre** pour l'année scolaire en cours. Dans le cas où les justificatifs n'auraient pas été fournis à cette date, le tarif correspondant au Quotient Familial indéterminé sera automatiquement appliqué.

3. Justificatifs Tarif Chambérien

Le tarif « Chambérien » est accordé aux familles résidant de manière principale à Chambéry, ou exerçant une activité économique basée à Chambéry.

Un justificatif est nécessaire parmi la liste suivante :

- Avis d'imposition (ou certificat de non-imposition),
- Avis de taxe d'habitation, avis de Contribution Foncière des entreprises,
- Quittance de loyer, contrat de bail,
- Facture d'eau, d'électricité, gaz, téléphone ou abonnement internet,
- Attestation ou facture d'assurance de logement,
- Relevé CAF mentionnant les aides liées au logement.

Le justificatif devra être fourni à la scolarité **au plus tard le 15 octobre** pour l'année scolaire en cours. Dans le cas où les justificatifs n'auraient pas été fournis à cette date, le tarif « hors-Chambéry » sera automatiquement appliqué.

4. Justificatifs Tarif Étudiants EMA

Le tarif étudiant est accordé aux élèves de l'EMA sur présentation d'un certificat de scolarité, **au plus tard le 15 octobre** pour l'année scolaire en cours.

5. Abandons en cours d'année

Au terme d'une période d'essai de **1 mois** à compter du démarrage des cours, **toute année commencée est intégralement due**, y compris en cas d'abandon de l'élève. Une dérogation peut être accordée dans les cas suivants :

- Divorce ou séparation des parents (sur présentation d'une déclaration sur l'honneur)
- Mutation professionnelle (sur présentation d'une attestation de l'employeur)
- Déménagement hors de l'agglomération chambérienne (sur présentation d'un justificatif de domicile)
- Maladie grave (sur présentation d'un certificat médical)
- Stage obligatoire pour les étudiants relevant d'établissements conventionnés avec la Cité des arts (sur présentation de la convention de stage)

6. Inscriptions en cours d'année

En fonction des places disponibles, une inscription en cours d'année est possible au 1^{er} janvier de l'année en cours (pas d'inscription en cours de trimestre).

Dans ce cas, au terme d'une période d'essai de **1 mois** à compter du démarrage des cours, les droits d'inscription du reste de l'année scolaire sont intégralement dus, y compris en cas d'abandon de l'élève. Une dérogation peut être accordée dans les conditions décrites à l'article V.3.

7. Périodes de facturation

Les dates des trimestres sont les suivantes pour les droits d'inscription :

- ❖ 1^{er} trimestre : 1^{er} septembre – 31 décembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars
- ❖ 3^{ème} trimestre 1^{er} avril – 30 juin

Les droits d'inscriptions annuels sont facturés, au choix des usagers :

- En 1 fois à la fin du trimestre 1
- En 3 parts égales à la fin des trimestres 1, 2 et 3

Dans le cas où une facture trimestrielle serait inférieure à 15€, la facturation en 1 fois sera automatiquement appliquée.

Les dates des trimestres sont les suivantes pour les droits de location d'instruments :

- ❖ 1^{er} trimestre : 1^{er} octobre – 31 décembre
- ❖ 2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier – 31 mars
- ❖ 3^{ème} trimestre 1^{er} avril – 30 juin
- ❖ 4^{ème} trimestre 1^{er} juillet – 30 septembre

Les droits de location d'instruments sont facturés en 4 parts égales à la fin de chaque trimestre.

Tout trimestre de location débuté est dû en intégralité.

En fonction des disponibilités, la mise en place d'un contrat de location en cours d'année est possible, à compter du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril ou du 1^{er} juillet de l'année en cours (pas de démarrage de contrat en cours de trimestre).

8. Changement de domicile et/ou de Quotient Familial en cours d'année scolaire

Tout changement de situation pouvant entraîner une modification de tarifs sera pris en compte lors de la facturation suivante (pas de changement rétroactif).

9. Gratuité

Les élèves boursiers de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur ou du Ministère de la Culture bénéficieront de la gratuité sur présentation d'un justificatif.